



Fédération régionale d'associations de protection de l'environnement
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 15 septembre 2008
Agréée au titre du code de l'environnement

76 ter rue Lionnaise - 49100 ANGERS
www.fne-pays-de-la-loire.fr

Tél : 02 53 61 10 34

Monsieur le Député
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Angers, le 19 juin 2014

courrier n°14-117

Objet : projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt – amendement pesticides

Monsieur le Député,

Le Sénat a transmis le 17 avril dernier à l'Assemblée Nationale, pour seconde lecture, le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Déposé au cours des débats devant le Sénat, un amendement gouvernemental prévoit d'inclure à l'article 23 de la loi une disposition permettant au ministre chargé de l'agriculture de restreindre l'utilisation de pesticides à proximité des habitations.

Il nous semble essentiel, en raison des risques importants qu'engendre la pulvérisation des pesticides à proximité de l'homme, encore mis en évidence par certains scandales récents, que cette mesure soit retenue dans le texte final.

Nous soutenons ainsi l'instauration d'une interdiction de pulvérisation de pesticides à une distance raisonnable de bâtiments d'habitation et établissements recevant du public, en particulier un public sensible (écoles, maisons de retraites, etc.). Nous vous demandons de bien vouloir soutenir cette position au cours des débats qui auront lieu à l'Assemblée Nationale.

Outre la défense de la santé de tous les concitoyens qu'elle traduirait, une telle position serait en cohérence avec l'engagement de la France à réduire de moitié sa consommation de pesticides à l'échéance de 2018.

Nous vous remercions par avance de prendre notre demande en considération et restons à votre disposition pour vous rencontrer et échanger avec vous sur ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député l'expression de mes sincères salutations.

Yves LEPAGE
Président de FNE Pays de la Loire